
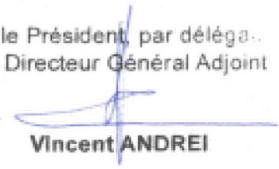


Bureau syndical du 20 septembre 2018

DELIBERATION N° 2018-09-056
Autorisation de signature du marché AMO du centre de tri et valorisation de la
région ajaccienne- mandat de délégation

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean- Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François, FILONI François et DE MEYER Jean-Michel.			
Présentes : Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 1er/10/2018 et de la publication de l'acte le: 1er/10/2018			
		 Pour le Président, par délégation. Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI	

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20180920-2018-09-056-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2018
 Date de réception préfecture : 01/10/2018

Le Vice président, Xavier Poli expose

À la suite de l'approbation de la convention de mandat de délégation maîtrise d'ouvrage par délibération du bureau syndical du 19 octobre 2017 du Syvadec et par le conseil communautaire du 21 juillet 2017 de la CAPA, une consultation, visant à été lancée le 10 juin 2018 selon une procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen.

Ce marché vise à conclure un contrat de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'une unité de tri et de valorisation dans le grand Ajaccio.

Il est composé d'une tranche ferme et 4 tranches optionnelles. Ce contrat aura une durée pour la tranche ferme et les tranches optionnelles partant de sa notification jusqu'au terme de la Garantie de Parfait Achèvement, terme de la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Section d'investissement 2031.

Estimation budgétaire : 468.000 € HT

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat dans le cadre du schéma des infrastructures de tri et de valorisation,

Considérant que la CAPA agit au nom et pour le compte du Syvadec pour l'exécution de ce contrat

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2018,

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le représentant de la CAPA à signer le marché visant à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de centre de tri et de valorisation de la région ajaccienne au nom et pour le compte du Syvadec dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage selon décision de la C.A.O

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée,

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2017-10-063 portant approbation de la délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CAPA par le Syvadec

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 20/09/2018

Considérant que les crédits sont prévus dans le plan pluriannuel d'Investissement.

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180920-2018-09-056-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le représentant de la CAPA à signer au nom et pour le compte du Syvadec le marché avec le groupement GIRUS GE / Parme avocats / Calia.
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180920-2018-09-056-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018